



VILLE DE LA GRAND'CROIX

2, rue Jean Jaurès - (42320)

DECISION N°12-2022/38

Choix des titulaires pour le marché de travaux de rénovation de la mairie et annexe à La Grand' Croix (42)

Le Maire

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette Assemblée ;

VU le code de la commande publique ;

VU le décret 2018-1075 du 03 décembre 2018 et l'ordonnance N°2018-1074 du 26 novembre 2018 sur la réglementation des marchés publics ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire ;

CONSIDERANT que la commune a lancé un marché selon une procédure adaptée ouverte décrite aux articles R. 2123-1 1° du code de la commande publique pour le marché de travaux de rénovation de la mairie et annexe à La Grand' Croix (42).

CONSIDERANT qu'un avis public à la concurrence a été mis en ligne sur le site internet <https://loire.marches-publics.info/accueil.htm> avec une diffusion au BOAMP (avis n° 22-105006)

CONSIDERANT que les crédits nécessaires au paiement de ce marché sont inscrits au budget

DECIDE

Article 1^{er} : Après analyse et classement des 33 candidatures reçues dans le délai imparti, le marché est attribué à :

Titre du lot	Entreprises	Prix HT (hors option et après négociations)
Lot 1 : Démolition – Maçonnerie	DI SOTTO	184 820,70 €
Lot 2 : Isolation des façades	ASTEN	110 724,85 €
Lot 3 : Métallerie	DSCS	92 572,53 €
Lot 4 : Etanchéité toiture terrasse	CIMALTO	43 200,00 €
Lot 5 : Menuiserie extérieure aluminium	GIRAUDIER BOIS CREATION	189 600,00 €
Lot 6 : Plâtrerie – Peinture – Faux plafonds	ETABLISSEMENT LARDY	59 912,93 €
Lot 7 : Menuiserie intérieure bois	MENUISERIE PLANFORET	37 028,91 €

042-214201030-20221213-12-2022-38-AU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

le maire, Luc FRANCOIS

Lot 8 : Carrelage faïence	LUMIA CARRELAGE	26 388,62 €
Lot 9 : Chauffage – Ventilation – Plomberie sanitaires	ENERGECO	92 371,00 €
Lot 10 : Electricité CFO Cfa	CITELUM France	51 530,43 €
	TOTAL	888 149,97 €

La liste des options choisies sont les suivantes (montants non totalisés dans les montants ci-dessus) :

Titre du lot	Option	Entreprises	Prix HT de l'option
Lot 4 : Etanchéité toiture terrasse	Garde-corps autoportants	CIMALTO	3 632,00 €
Lot 5 : Menuiserie extérieure aluminium	Vitrage à traitement thermique	GIRAUDIER BOIS CREATION	29 662,50 €

Article 2 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont un extrait sera affiché en Mairie.

Fait à la Grand'Croix, le 13 décembre 2022

Le Maire,
Luc FRANÇOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20221213-12-2022-38-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

le maire, Luc FRANÇOIS